

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEULPE - UN BUT - UNE FOI

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**OFFICE MALIEN DU BETAIL ET DE LA VIANDE
(O.M.BE.VI.)**

**DIRECTION NATIONALE DE L'ELEVAGE
(D.N.E.)**

**DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INFORMATIQUE
(D.N.S.I.)**

***RECENSEMENT DU CHEPTEL
NATIONAL***

**VOLUME - I
RESULTATS ET ANALYSE**

MAI 1992



PREAMBULE

Le rapport final du recensement du cheptel national du Mali est publié en deux volumes :

Le premier volume présente :

- Les objectifs de l'enquête ;
- Un résumé sommaire de l'organisation du travail ;
- Les principaux résultats et leur analyse ;
- Une série de 46 tableaux relatifs aux résultats.

Le deuxième volume présente :

- La méthodologie (Champ de l'enquête, plan de sondage, calcul des résultats, questionnaires et méthodes d'observation) ;
- L'organisation du travail et le déroulement des opérations ;
- Les annexes qui contiennent les documents utilisés au cours de l'enquête.



S O M M A I R E

Pages

1. INTRODUCTION	1
2. PRESENTATION DE L'ENQUETE	3
3. RESULTATS - ANALYSE	5
3.1. Niveau national	5
3.1.1. Les effectifs	5
3.1.2. Répartition du cheptel par région	5
3.1.3. Nombre moyen d'animaux par habitant	6
3.1.4. Densité animale	6
3.1.5. Répartition des effectifs selon les races animales	7
3.1.6. Répartition des effectifs selon l'ethnie du propriétaire ..	7
3.2. Niveau régional	8
3.2.1. Région de Kayes	8
3.2.2. Région de Koulikoro	9
3.2.3. Région de Sikasso	9
3.2.4. Région de Ségou	10
3.2.5. Région de Mopti	11
3.2.6. Région de Tombouctou	12
3.2.7. Région de Gao	12
3.2.8. District de Bamako	13
3.3. Zones de Concentration	13
3.4. Milieu sédentaire rural	14
CONCLUSION	15



L I S T E D E S T A B L E A U X .

<u>N°Tabl</u>	<u>Pages</u>
1 - Répartition des effectifs du cheptel du Mali par espèce et par région.....	16
2 - Répartition des effectifs Bovins par race et par région	17
3 - Répartition des effectifs Ovins par race et par région	18
4 - Répartition des effectifs Caprins par race et par région	18
5 - Répartition des effectifs du cheptel national par espèce et selon l'ethnie du propriétaire	19
6 - Répartition des effectifs de la région de Kayes par espèce et par cercle	20
7 - Répartition des effectifs de la région de Kayes par espèce et selon l'ethnie du propriétaire	21
8 - Répartition des effectifs de la région de Kayes par espèce et selon la taille des concessions	21
9 - Répartition des effectifs du cheptel de la région de Koulikoro par espèce et par cercle	22
10 - Répartition des effectifs de la région de Koulikoro par espèce et selon l'ethnie du propriétaire	23
11 - Répartition des effectifs de la région de Koulikoro par espèce et selon la taille des concessions	23
12 - Répartition des effectifs du cheptel de la région de Sikasso par espèce et par cercle	24
13 - Répartition des effectifs de la région de Sikasso par espèce et selon l'ethnie du propriétaire	25
14 - Répartition des effectifs de la région de Sikasso par espèce selon la taille des concessions	25
15 - Répartition des effectifs du cheptel de la région de Ségou par espèce et par cercle	26
16 - Répartition des effectifs de la région de Ségou par espèce et selon l'ethnie du propriétaire	27
17 - Répartition des effectifs de la région de Ségou par espèce et	

- selon la taille des concessions
- 8 - Répartition des effectifs du cheptel de la région de Mopti par espèce et par cercle
 - 9 - Répartition des effectifs de la région de Mopti par espèce et selon l'ethnie du propriétaire
 - 10 - Répartition des effectifs du cheptel de la région de Tombouctou par espèce et par cercle
 - 11 - Répartition des effectifs de la région de Tombouctou par espèce et selon l'ethnie du propriétaire
 - 12 - Répartition des effectifs du cheptel de la région de Gao par espèce et par cercle
 - 13 - Répartition des effectifs de la région de Gao par espèce et selon l'ethnie du propriétaire
 - 14 - Répartition des effectifs du cheptel par espèce et par région dans les zones de concentration
 - 15 - Répartition des effectifs du cheptel par espèce et par région d'origine dans les zones de concentration
 - 16 - Répartition des effectifs bovins dans les zones de concentration de la région de Mopti par cercle et selon le cercle d'origine
 - 17 - Répartition des effectifs bovins dans les zones de concentration de la région de Tombouctou par cercle et selon le cercle d'origine
 - 18 - Répartition des effectifs bovins dans les zones de concentration de la région de Gao par cercle et selon le cercle d'origine
 - 19 - Répartition des effectifs ovins dans les zones de concentration de la région de Mopti par cercle et selon le cercle d'origine
 - 20 - Répartition des effectifs ovins dans les zones de concentration de la région de Tombouctou par cercle et selon le cercle d'origine
 - 21 - Répartition des effectifs ovins dans les zones de concentration de la région de Gao par cercle et selon le cercle d'origine
 - 22 - Répartition des effectifs caprins dans les zones de concentration de la région de Mopti par cercle et selon le cercle d'origine
 - 23 - Répartition des effectifs caprins dans les zones de concentration de la région de Tombouctou par cercle et selon le cercle d'origine

34 - Répartition des effectifs caprins dans les zones de concentration de la région de Gao par cercle et selon le cercle d'origine	40
35 - Répartition des troupeaux dans les zones de concentration selon le nombre de bovins par troupeau	41
36 - Répartition des effectifs bovins dans les zones de concentration selon le nombre de bovins par troupeau	41
37 - Répartition des troupeaux dans les zones de concentration selon le nombre d'ovins par troupeau	42
38 - Répartition des effectifs ovins dans les zones de concentration selon le nombre d'ovins par troupeau	42
39 - Répartition des troupeaux dans les zones de concentration selon le nombre de caprins par troupeau	43
40 - Répartition des effectifs caprins dans les zones de concentration selon le nombre de caprins par troupeau	43
41 - Répartition des concessions selon le nombre de bovins en milieu sédentaire rural	44
42 - Répartition des effectifs bovins selon le nombre de bovins par concession en milieu sédentaire rural	45
43 - Répartition des concessions selon le nombre d'ovins en milieu sédentaire rural	46
44 - Répartition des effectifs ovins selon le nombre d'ovins par concession en milieu sédentaire rural	47
45 - Répartition des concessions selon le nombre de caprins en milieu sédentaire rural	48
46 - Répartition des effectifs caprins selon le nombre de caprins par concession en milieu sédentaire rural	49



I - INTRODUCTION

Au Mali, comme dans la plupart des pays sahéliens, l'une des contraintes fondamentales au développement du secteur élevage dont l'importance dans l'économie nationale n'est plus à démontrer, demeure le manque de données statistiques.

Cette situation a eu des conséquences fâcheuses sur la conception et la mise en oeuvre des programmes de développement du secteur. En effet, ces programmes ont été très souvent conçus et exécutés à partir de données approximatives.

Les effectifs du cheptel national qui constituent l'une des données statistiques de base du secteur élevage ont été jusqu'à présent évalués à partir de plusieurs sources. Ceci a souvent conduit à des chiffres non cohérents et même parfois contradictoires.

Les principales sources d'évaluation des effectifs du cheptel sont les recensements administratifs et les estimations vétérinaires. Bien que le recours à ces deux sources date d'avant l'indépendance, elles ne permettent pas d'obtenir des données fiables à cause des objectifs visés et des méthodes utilisées.

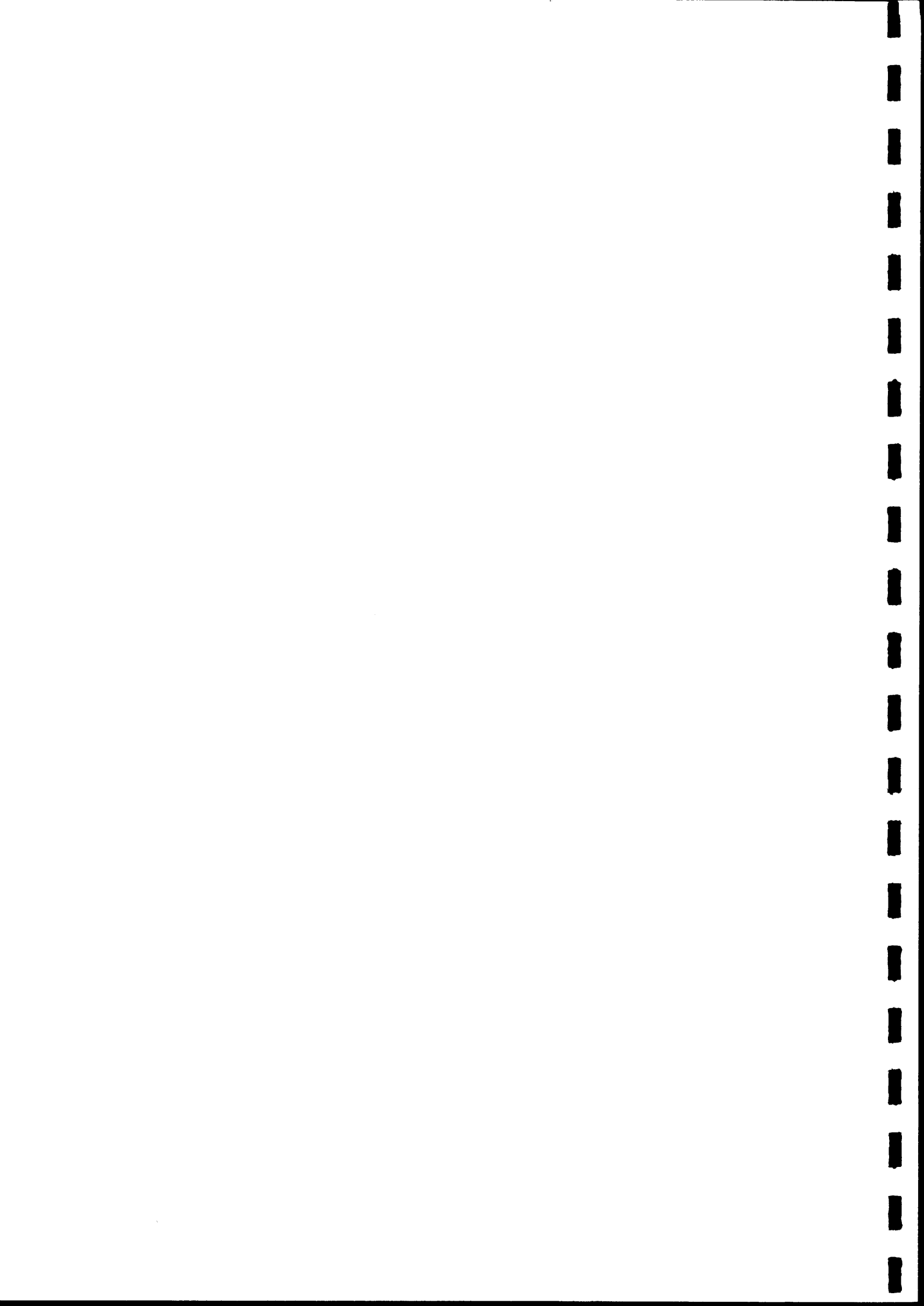
Plusieurs enquêtes ont été menées à travers le pays pour obtenir des effectifs animaux selon des besoins spécifiques. On peut en retenir trois de dimension nationale :

- Celle réalisée en 1974 par l'OMBEVI, la DNE et l'IER pour évaluer les pertes subies lors de la sécheresse ainsi que le cheptel survivant;

- Celle réalisée en 1982 par l'OMBEVI sur les petits ruminants;

- Le recensement agricole réalisé en 1984 par la DNSI dont un volet a été consacré à l'élevage.

Aucune de ces trois enquêtes n'a permis d'obtenir des données



retenues pour ces deux cercles en attendant que le même type d'enquête puisse y être organisé.

Ainsi dans la répartition du cheptel selon les différents paramètres (race, ethnie du propriétaire, taille du troupeau, taille de la concession etc ...), ces deux cercles ne sont pas pris en compte.

La répartition par région des effectifs des espèces dont l'élevage n'est pas pratiqué sur tout le territoire (camelins, porcins) a été très influencée par l'échantillonnage. Cependant, la précision des chiffres nationaux est bien meilleure.

2 - PRESENTATION DE L'ENQUETE

Le recensement du cheptel national a commencé en Mai 1990 avec les enquêtes test dans la région de Mopti et a pris fin en Mai 1992 avec la publication des résultats.

Elle a été réalisée sur l'ensemble du territoire national en deux phases: la première phase a concerné les régions de Mopti, Tombouctou et Gao ; la deuxième phase a concerné les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako.

L'enquête a ainsi été programmée pour tenir compte des périodes optimales d'enquête dans les différentes régions, périodes elles mêmes liées à la présence des animaux sur les lieux d'enquête et leur accessibilité.

Lors de la première phase, il a été retenu de mettre un accent particulier sur les zones de concentration et d'enquêter dans un échantillon relativement réduit de villages ; tandis que lors de la deuxième phase l'enquête a été menée dans un échantillon important des villages et dans des sections d'énumération urbaines.

L'enquête a porté sur 122 zones de concentration où 4600 troupeaux ont été dénombrés, 512 villages, 210 sections d'énumération urbaines et 20135 concessions.

La base de sondage utilisée en milieu sédentaire rural et en milieu urbain (à l'exception du District de Bamako) est la liste exhaustive des villages et des sections d'énumération urbaines du

recensement général de la population et de l'habitat de 1987.

Au premier degré le tirage des villages est à probabilités inégales proportionnelles au nombre de concessions de 1987, celui des sections d'énumération urbaine est à probabilités égales.

Au second degré, après classement des concessions en fonction des effectifs bovins, ovins et caprins déclarés, le tirage est à probabilités inégales.

Dans le milieu transhumant, la base de sondage utilisée est la liste exhaustive des zones de concentration en 1991 obtenue auprès des secteurs d'élevage. Il n'y a pas eu de tirage au premier degré, les zones ont été enquêtées de façon exhaustive.

Au second degré, le tirage des troupeaux est à probabilités égales. On tire systématiquement un troupeau sur cinq.

Le recensement du cheptel national du Mali a mobilisé sur le terrain 16 superviseurs régionaux (DRE et DRPS), 40 contrôleurs, 160 enquêteurs et 8 cadres au niveau central.

Le Projet a été financé par une importante contribution nationale (salaires du personnel et véhicules d'enquête), le Projet Diagnostique Permanent II du CILLS à hauteur de 63 millions de Fcfa et l'US-AID à hauteur de 4 millions.

3 - RESULTATS - ANALYSE

3.1. NIVEAU NATIONAL (Voir tableaux 1, 2, 3, 4 et 5).

3.1.1. Les effectifs

En 1991, les effectifs du cheptel national du Mali sont les suivants :

- Bovins	: 5 092 132 têtes	Asins	: 574 328 têtes
- Ovins	: 4 468 202 têtes	Camelins	: 183 067 têtes
- Caprins	: 6 430 684 têtes	Porcins	: 60 750 têtes
- Equins	: 75 816 têtes		

3.1.2. Répartition du cheptel par région

La région de Mopti détient le plus grand effectif bovins avec 22,33% du cheptel national. Elle est suivie par la région de Sikasso avec 19,61% du cheptel bovin du Mali.

Les régions de Kayes, Ségou et Koulikoro ont des effectifs bovins assez proches. Elles détiennent chacune entre 13% et 15,5% du cheptel national. La région de Tombouctou détient un peu moins de 10% des effectifs bovins et celle de Gao en détient un peu moins de 5%.

Les petits ruminants sont concentrés dans les régions Nord du Pays. Les régions de Mopti, Tombouctou et Gao détiennent 60,06% des ovins et 63,87% des caprins. Les autres régions détiennent chacune moins de 10% des petits ruminants à l'exception de celle de Ségou qui détient 14,80% des ovins et 14,46% des caprins.

Les équins sont nombreux dans les régions de Kayes (34,23% des effectifs), de Ségou (23,07%) et Mopti (19,54%).

La répartition des asins entre les régions est relativement homogène. Toutes les régions détiennent chacune plus de 10% des effectifs à l'exception de la région de Sikasso (8,27% des effectifs) et du District de Bamako où on a dénombré 1000 têtes.

Les camelins sont essentiellement localisés dans les régions de Gao (64,93% des effectifs) et Tombouctou (33,91% des effectifs).

Quant aux porcins, ils sont concentrés dans deux régions : Ségou (73,50% des effectifs) et Sikasso (19,42% des effectifs).

3.1.3. Nombre moyen d'animaux par habitant :

Le nombre d'habitants pris en compte est la projection en 1991 des données du recensement général de la population et de l'habitat de 1987.

Au Mali, le nombre moyen d'animaux par tête d'habitant est :

0,6 bovin/ht

0,5 ovin/ht

0,8 caprin/ht

3.1.4. Densité animale :

Au niveau national, le nombre d'animaux au km² pour les principales espèces est le suivant :

4,08 bovins/km²

3,58 ovins/km²

5,15 caprins/km²

Les régions où les densités de bovins sont les plus fortes sont Mopti (14,39 bovins/km²), Sikasso (14,21 bovins/km²) et Ségou (11,46 bovins/km²).

Les régions de Tombouctou et Gao comptent chacune moins d'un bovin/km².

Les régions à forte densité ovine sont Mopti (13,27 ovins/km²) et Ségou (10,20 ovins/km²). La densité ovine des autres régions varie entre 1,75 et 5,5 ovins/km².

Pour les caprins les plus fortes densités se situent également dans les régions de Mopti (19,55 caprins/km²) et Ségou (14,35 caprins/km²), les autres régions ont des densités caprines comprises entre 2,87 et 5,85 caprins/km².

3.1.5. Répartition des effectifs selon les races animales :

Cette répartition est faite sur la base de la race dominante du troupeau sans tenir compte des nombreux métissages. Elle concerne seulement les espèces bovine, ovine et caprine.

Au niveau de l'espèce bovine, les races dominantes sont le zébu peulh avec 61,58% des effectifs et le taurin (27,41% des effectifs).

Les moutons du Sahel représentent 55,35% des ovins et ceux du Sud en représentent 34,48%.

Quant aux caprins 71,55% sont de la race du Sahel et 28,45% de la race du Sud.

3.1.6. Répartition des effectifs selon l'ethnie du propriétaire :

Le concept d'ethnie du propriétaire retenu est celle du chef de concession. La répartition des effectifs du cheptel selon ce critère fait ressortir qu'au Mali, l'élevage concerne à peu près toutes les ethnies même si les degrés d'implication sont très variables.

Les Peulhs-Toucouleurs détiennent 35,47% des effectifs bovins, les Bamanans en détiennent 22,59% ; les autres ethnies en détiennent chacune moins de 6%.

Les Peulhs-Toucouleurs détiennent également la plus grande partie du cheptel ovin (21,74%). Ils sont suivis par les Bamanans (16,74%), les Touaregs (13,07%), les Dogons (10,65%) et les Songhoïs (10,15%).

Les effectifs caprins appartiennent pour 21,02% aux Peulhs-Toucouleurs ; pour 20,29% aux Touaregs et 16,28% aux Bamanans.

Les Soninkés détiennent 28,23% des effectifs équins tandis que les Bamanans et les Peulhs-Toucouleurs en détiennent respectivement 17,67% et 13,79%.

Les Touaregs et les Maures détiennent plus de 80% des effectifs camelins.

3.2. NIVEAU REGIONAL (Tableaux n°6 à 23).

3.2.1. Région de Kayes :

La région de Kayes compte 15,5% des bovins, 7,08% des ovins, 7,38% des caprins, 34,23% des équins et 11,56% des asins du Mali.

Au niveau de la région, le cercle de Kayes possède les effectifs les plus élevés de bovins (22,9% des effectifs de la région), le cercle de Nioro détient les effectifs les plus élevés de petits ruminants (27,72% des ovins et 28,67% des caprins de la région).

L'élevage des équins est très développé dans les cercles de Diéma et Nioro qui détiennent 68% des effectifs de la région.

Pour ce qui concerne l'appartenance du cheptel, l'ethnie Soninké détient la partie la plus importante des effectifs. Elle détient 39,56% des effectifs bovins, 41,68% des effectifs ovins, 43,1% des effectifs caprins et 62,23% des effectifs équins de la région.

Les Peulhs-Toucouleurs détiennent 25,97% des bovins, 23,22% des ovins et 24,33% des caprins de la région tandis que les Malinkés détiennent 19,39% des bovins, 13,08% des ovins et 11,99% des caprins.

On constate que les concessions de grande taille détiennent l'essentiel des effectifs. En effet les concessions de plus de 10 personnes détiennent 70,16% des bovins, 67,47% des ovins et 65,71% des caprins.

Dans le milieu sédentaire rural de la région de Kayes 55,7% des concessions possèdent au moins une tête de bovin, 45,44% possèdent au moins une tête d'ovin et 53,65% possèdent entre 51 et 100 têtes de bovins et détiennent plus du quart des effectifs de la région.

3.2.2. Région de Koulikoro :

La région de Koulikoro compte 13,95% des effectifs bovins, 9,09% des effectifs ovins et 8,72% des effectifs caprins du Mali.

La répartition des effectifs entre les cercles est très variable. Pour les bovins le cercle de Dioïla détient 40,28% des effectifs de la région tandis que celui de Kangaba n'en détient que 4,41%.

L'ethnie Bamanan détient la plus grande partie des effectifs de la région de Koulikoro (54,97% des bovins, 47,55% des ovins et 54,91% des caprins). Les ethnies Peulh-Toucouieur et Soninké détiennent respectivement 23,23% et 11,31% des bovins, 21,59% et 18,75% des ovins, 20,55% et 15,27% des caprins.

Dans le milieu sédentaire rural de la région de Koulikoro, 59,22% des concessions possèdent au moins un bovin. Les effectifs bovins par concession sont généralement peu élevés, seulement 18,34% des concessions ont plus de 10 têtes.

Pour les ovins 43,33% des concessions en possèdent au moins une tête avec des effectifs dépassant rarement 50 têtes par concession.

Quant aux caprins 57,18% des concessions en possèdent au moins une tête.

3.2.3. Région de Sikasso :

Dans la région de Sikasso, les effectifs bovins sont élevés tandis que les petits ruminants sont peu nombreux. Cette région compte en effet 19,61% des effectifs bovins et seulement 8,71% des ovins et 5,53% des caprins du Mali.

Ces effectifs sont essentiellement concentrés dans les cercles de Sikasso, Bougouni et Koutiala. Ces trois cercles comptent 73,28% des bovins, 75,44% des ovins et 75,56% des caprins de la région.

Les porcins sont localisés dans les cercles de Yorosso et Koutiala qui comptent respectivement 58,59% et 27,79% des effectifs de la région.

Le cheptel bovin de la région de Sikasso appartient pour 33,4% aux Bamanans, pour 28,62% aux Peulhs-Toucouleurs, pour 19,13% aux Miniankas et 29,31% aux Senoufos.

Les Bamanans détiennent 29,21% des ovins, les Miniankas en détiennent 26,69%, les Peulhs-Toucouleurs 19,87% et les Senoufos 13,31%.

Quant aux caprins, les Bamanans en détiennent 38,88% des effectifs, les Miniankas 19,86%, les Peulhs-Toucouleurs 17% et les Senoufos 10,97%.

L'élevage de porcins est pratiqué par les Bobos (48,85% des effectifs de la région) et les Miniankas (36,94% des effectifs).

Le cheptel appartient à des concessions de grande taille.

Les concessions de plus de 10 personnes détiennent 70% des bovins, 67% des ovins et 57% des caprins.

Dans la région de Sikasso, l'élevage bovin est pratiqué par un nombre important de concessions. Plus de 60% des concessions de la région possèdent au moins un bovin.

L'élevage ovin est moins pratiqué : 57,76% des concessions ne possèdent pas d'ovin.

3.2.4. Région de Ségou :

La part de la région de Ségou dans le cheptel national est pratiquement la même pour les trois principales espèces animales.

La région de Ségou compte en effet 14,39% des bovins, 14,80% de ovins, 14,46% des caprins et 23,07% des équins du Mali. Ces effectifs sont concentrés dans les cercles de Ségou, Bla et San qui détiennent 70% des effectifs bovins, 69% des ovins et 61% des caprins.

Sur le plan de l'appartenance du cheptel, l'ethnie Bamanan est largement majoritaire. Elle détient 47,21% des bovins, 47,87% des ovins et 48,05% des caprins de la région.

Les Peulhs-Toucouleurs (18,54% des caprins, 14,68% des ovins et 17,15% des caprins) et les Bobos (14,55% des bovins, 14,86% des

ovins et 17,41% des caprins) détiennent également une partie assez importante des effectifs de la région.

Dans la région de Ségou, l'élevage bovin concerne 45% des concessions, celui des ovins en concerne 44,5% tandis que celui des caprins en concerne près de 47%.

3.2.5. Région de Mopti :

Première région d'élevage du Mali, la région de Mopti compte 22,33% des effectifs nationaux de bovins, 23,47% de ceux d'ovins et 24,3% de ceux de caprins.

Les effectifs bovins sont élevés dans les cercles de Bankass et Mopti qui comptent respectivement 31,73% et 20,02% des effectifs de la région.

Les petits ruminants sont nombreux dans les cercles de Bankass, Koro et Douentza. Les effectifs équins sont élevés dans le cercle de Bankass.

La transhumance de saison sèche concerne près de la moitié des bovins de la région dans les zones de concentration.

Cette transhumance concerne 18,18% des ovins et 13,94% des caprins de la région.

Pour ce qui concerne l'appartenance du cheptel, l'ethnie Peulh-Toucouleur est largement majoritaire dans la région de Mopti avec 70,91% des bovins, 36,02% des ovins et 41,11% des caprins.

Les Dogons détiennent 16,63% des bovins, 42,09% des ovins et 46,34% des caprins. Les effectifs appartenant aux autres ethnies sont peu importants.

La taille des troupeaux est relativement réduite dans le milieu sédentaire rural puisque ces animaux ne représentent très souvent que la partie du troupeau resté au village après les départs en transhumance.

On rencontre par contre des troupeaux de grande taille dans les zones de concentration où 46,6% des troupeaux bovins de la région ont plus de 100 têtes.

Pour les régions de Mopti, Tombouctou et Gao, la répartition des effectifs selon la taille des concessions n'a pas été calculée en raison du fait qu'une partie importante du cheptel de ces régions a été enquêtée dans les zones de concentration où il était difficile d'établir le lien entre troupeau et concession.

3.2.6. Région de Tombouctou :

La région de Tombouctou compte 9,15% des bovins, 19,50% des ovins, 25,49% des caprins et 33,91% des camelins du Mali.

Gourma-Rharous est le cercle qui abrite les effectifs les plus élevés (45,31% des bovins, 37,16% des ovins et 43,79% des caprins de la région).

Sur le plan de l'appartenance du cheptel, les Touaregs sont majoritaires avec 56,91% des bovins, 54,42% des ovins et 66,66% des caprins.

Les données sur les zones de concentration indiquent que la transhumance de saison sèche concerne 52,65% des bovins, 48,23% des ovins et 21% des caprins de la région de Tombouctou.

Le flux de transhumance vers la région de Mopti est très important. Il s'élève à 90 000 bovins soit plus du tiers des effectifs transhumants de la région de Tombouctou.

Les troupeaux bovins transhumant dans la région de Tombouctou ont entre 1 et 100 têtes dans 80% des cas.

La moitié des troupeaux ovins transhumant a une taille inférieure ou égale à 50 têtes.

3.2.7. Région de Gao :

La région de Gao compte 4,68% des bovins, 17,09% des ovins, 14,35% des caprins et 64,93% des camelins du Mali.

Les bovins sont localisés dans les cercles de Bourem, Ansongo et Gao (96,35% des effectifs de la région), les petits ruminants et les asins sont repandus dans toute la région tandis que les camelins sont concentrés dans les cercles de Kidal et Menaka (87%

des effectifs de la région).

Pour ce qui concerne l'appartenance du cheptel, dans les cercles de Gao, Ansongo et Bourem, les Songhoïs sont majoritaires avec 61,98% des bovins, 57,98% des ovins, 48,75% des caprins et 97,72% des équins.

Les effectifs transhumants originaires de la région de Gao représentent 74% des effectifs bovins, 45,69% des effectifs ovins et 48,2% des effectifs caprins de la région. La transhumance s'effectue essentiellement à l'intérieur de la région et dans le cercle de Gourma-Rharous.

Les troupeaux transhumants sont de taille relativement réduite (80% des troupeaux bovins ont entre 1 et 50 têtes).

3.2.8. District de Bamako :

Les données publiées concernent les animaux recensés dans les limites du District. Elles ne tiennent pas compte des animaux appartenant aux habitants du District et vivant dans la région de Koulikoro.

Sur cette base, le District de Bamako compte une dizaine de milliers de bovins; 14 000 petits ruminants et 1000 ânes.

3.3. ZONES DE CONCENTRATION (Tableaux n°24 à 39)

Les effectifs animaux recensés dans les zones de concentration des régions de Mopti, Tombouctou et Gao représentent 20% des bovins, 22% des ovins, 16% des caprins, 13% des asins et 31% des camelins de Mali.

La région de Mopti reçoit 65% des bovins transhumants, 36% des ovins transhumants et 29% des caprins transhumants.

La région de Gao reçoit 18% des bovins, 29% des ovins, 27% des caprins et 66% des camelins transhumants.

Les bovins en transhumance sont majoritairement originaires de la région de Mopti (55% des effectifs). Les effectifs ovins provenant de la région de Tombouctou sont les plus élevés et

représentent 43% de l'ensemble. Les caprins proviennent majoritairement de la région de Gao (44% des effectifs).

Des bovins, ovins et caprins provenant du Burkina Faso ont été recensés dans les régions de Mopti et Tombouctou.

Des animaux de toutes les espèces provenant du Niger ont été recensés dans la région de Gao.

Dans les zones de concentration, les troupeaux sont généralement de grande taille. Ainsi 49% des troupeaux bovins, 40% des troupeaux ovins et 42% des troupeaux caprins ont plus de 50 têtes.

Ces troupeaux de plus de 50 têtes contiennent 85% des effectifs bovins, 77% des effectifs ovins et 75% des effectifs caprins en transhumance.

3.4. MILIEU SEDENTAIRE RURAL (Tableaux n°40 à 45)

Le milieu sédentaire rural compte 76% des effectifs bovins, 67,75% des effectifs ovins et 77,68% des effectifs caprins du Mali.

Dans ce milieu 44,32% des concessions possèdent au moins un bovin, 45,22% possèdent au moins un ovin et 52,47% possèdent au moins un caprin.

La taille des troupeaux y est réduite : 8% seulement des concessions possèdent plus de 20 bovins, 6% possèdent plus de 20 ovins et 11% possèdent plus de 20 caprins.

Cependant, les concessions possédant plus de vingt têtes détiennent 65% des effectifs bovins, 45% des ovins et 61% des caprins. Ainsi un petit nombre de grands propriétaires détiennent une partie très importante des effectifs.

4 - CONCLUSION

Le Recensement du Cheptel National avait pour objectifs principaux de déterminer les effectifs des différentes espèces animales, d'en déterminer la répartition par circonscription administrative et la répartition par race.

D'autres paramètres très utiles n'ont pas été recherchés au cours de cette enquête. Les résultats obtenus doivent donc être considérés comme une base qui devra être améliorée avec d'autres enquêtes en vue du suivi régulier de la situation de l'élevage au Mali.

Les résultats de l'enquête font ressortir :

- La forte concentration des effectifs bovins dans les régions de Mopti et Sikasso ;

- La forte concentration des effectifs petits ruminants et des camelins dans le Nord du pays ;

- Le développement de l'élevage équin dans les régions de Kayes, Ségou et Mopti ;

- La limitation de l'élevage porcin aux régions de Ségou et Sikasso.

. Au niveau des races, le zébu peulh domine chez les bovins, tandis que la race du sahel domine chez les petits ruminants.

. Pour ce qui concerne l'appartenance du cheptel, l'élevage est pratiqué par toutes les ethnies avec une importance plus marquée chez les Peulhs-Toucouleurs.

. Les troupeaux sont en général de petite taille dans le milieu sédentaire rural et de grande taille dans les zones de concentration./...



Tableau N°1 : Répartition des Effectifs du Cheptel du Mali par espèce et par région.

ESPECES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		EQUINS		ASINS		CAMELLINS		PORCINS	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
KAYES	789367	15,50	316186	7,08	474732	7,38	25955	34,23	66414	11,56	42	0,02	0	-
KOULIKORO	710171	13,95	406205	9,09	560977	8,72	11668	15,39	61936	10,78	106	0,06	3952	6,51
SIKASSO	998440	19,61	389066	8,71	355828	5,53	1152	1,52	47512	8,27	0	-	11801	19,42
SEGOU	743132	14,59	661537	14,80	930130	14,46	17492	23,07	91093	15,86	95	0,05	44652	73,50
MOPTI	1137210	22,33	1048729	23,47	1544971	24,03	14816	19,54	113686	19,80	1888	1,03	211	0,35
TOMBOUCTOU	465790	9,15	871159	19,50	1639138	25,49	1673	2,21	111030	19,33	62071	33,91	0	-
GAO	238215	4,68	763499	17,09	922632	14,35	2797	3,69	81657	14,22	118865	64,93	0	-
DIS. BAMAKO	9807	0,19	11821	0,26	2276	0,04	263	0,35	1000	0,18	0	-	134	0,22
T O T A L	5092132	100	4468202	100	6430684	100	75816	100	574328	100	183067	100	60750	100

Tableau N°2 : Répartition des Effectifs Bovins par race et par espèce .

RACES REGIONS	ZEBU PEULH		ZEBU MAURE		ZEBU TOUAREG		AZAWACK		TAURIN		AUTRES		T O T A L	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
KAYES	429079	54,36	10772	1,36	0	-	19	-	349497	44,28	0	-	789367	100
KOULIKORO	302827	42,64	19071	2,69	198	0,03	7610	1,07	377374	53,14	3090	0,44	710170	100
SIKASSO	370820	37,14	1016	0,10	0	-	0	-	613905	61,49	12699	1,27	998440	100
SEGOU	688831	92,69	3787	0,51	464	0,06	628	0,08	49421	6,65	0	-	743132	100
MOPTI	1119733	98,43	4738	0,42	13145	1,16	0	-	0	-	0	-	1137616	100
TOMBOUCTOU	152085	32,65	17215	3,70	296051	63,56	0	-	440	0,09	0	-	465791	100
GAO	63268	27,55	113811	49,57	14062	6,12	34452	15,00	0	-	4022	1,75	229615	100
DIS. BAMAKO	4179	42,61	2653	27,05	0	-	0	-	2975	30,34	0	-	9807	100
T O T A L	3130823	61,58	173063	3,40	323921	6,37	42709	0,84	1393612	27,41	19811	0,39	5083939	100

Tableau N°3: Répartition des Effectifs ovins par race et par région.

RACES REGIONS	SAHEL		LAINE		BALI-BALI		SUD		T O T A L	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
KAYES	224353	70,95	1064	0,34	313	0,10	90455	28,61	316185	100
KOULIKORO	91930	22,63	3233	0,80	11560	2,84	299481	73,73	406203	100
SIKASSO	4843	1,25	437	0,11	1331	0,34	382454	98,30	389066	100
SEGOU	101377	15,33	677	0,10	9791	1,48	549692	83,09	661538	100
MOPTI	812108	77,41	109346	10,42	3989	0,38	123617	11,79	1049060	100
TOMBOUCTOU	818363	93,94	49437	5,68	2626	0,30	734	0,08	871160	100
GAO	284653	54,80	232110	44,69	2486	0,48	144	0,03	519393	100
BAMAKO-DIS	704	5,96	0	-	1238	10,47	9879	83,57	11821	100
ENSEMBLE	2338331	55,35	396305	9,38	33335	0,79	1456455	34,48	4224426	100

Tableau N°4 : Répartition des Effectifs caprins par race et par région.

RACES REGIONS	SAHEL		SUD		T O T A L	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
KAYES	337574	71,14	136959	28,86	474533	100
KOULIKORO	119794	21,35	441182	78,65	560976	100
SIKASSO	1781	0,50	354046	99,50	355827	100
SEGOU	268982	28,92	661148	71,08	930130	100
MOPTI	1394271	90,24	150738	9,76	1545008	100
TOMBOUCTOU	1639138	100,00	0	-	1639138	100
GAO	629973	99,96	267	0,04	630240	100
BAMAKO-DISTRICT	17	0,75	2259	99,25	2276	100
ENSEMBLE	4391529	71,55	1746599	28,45	6138129	100

Tableau N°5 : Répartition des Effectifs du Cheptel National par espèce selon l'ethnie du propriétaire (%).

ETHNIES	ESPECES	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	CAMELINS	PORCINS
Bamanan		22,59	16,74	16,28	17,67	21,14	0,15	7,31
Malinké		4,89	2,13	1,42	1,15	2,67	0,50	0,03
Peulh-Toucouleur		35,47	21,74	21,02	13,79	14,10	3,52	0,28
Songhoï		3,78	10,15	7,83	5,03	6,66	1,28	-
Soninké		8,81	6,82	6,13	28,23	10,11	0,13	-
Maure		0,55	2,68	2,20	4,42	2,90	38,68	-
Touareg		5,71	13,07	20,29	0,25	13,26	42,96	0,16
Senoufo		2,84	1,61	0,86	0,49	2,25	-	1,79
Minianka		4,32	2,93	1,38	1,20	3,10	-	9,75
Bobo		2,50	2,68	2,82	9,92	2,25	0,04	80,27
Dogon		3,80	10,65	11,86	8,49	8,68	0,35	0,35
Dafing, Mossi		0,78	0,87	0,89	1,57	0,70	0,01	0,06
Autres		3,01	6,61	6,25	6,80	10,09	10,67	-
Etranger		0,32	0,14	0,06	0,11	0,67	-	-
N.D (*)		0,63	1,20	0,73	0,89	1,41	1,71	-
T O T A L		100	100	100	100	100	100	100

(*) = La rubrique " non déterminé " concerne les troupeaux en divagation dans les zones de concentration des régions de Mopti, Tombouctou et Gao.

Tableau N°6 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Kayes par espèce et par cercle.

ESPECES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		EQUINS		ASINS		CAMELINS	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
KAYES	180736	22,90	55546	17,57	68747	14,48	3327	12,82	16538	24,90	42	100,00
BAFOULABE	77563	9,82	34197	10,81	72042	15,18	746	2,87	5853	8,81	0	-
DIEMA	131980	16,72	46038	14,56	63118	13,30	10138	39,06	11002	16,57	0	-
KENIBBA	106889	13,54	26130	8,26	32728	6,89	84	0,32	560	0,84	0	-
KITA	101569	12,87	23045	7,29	42642	8,98	503	1,94	2883	4,34	0	-
NIORO	120614	15,28	87639	27,72	136129	28,67	7546	29,08	20095	30,26	0	-
YELLIMANE	70016	8,87	43591	13,79	59327	12,50	3611	13,91	9483	14,28	0	-
T O T A L	789367	100	316186	100	474732	100	25955	100	66414	100	42	100

Tableau N°9 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Koulikoro par espèce et par Cercle.

ESPECES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		EQUINS		ASINS		CAMELLINS		PORCINS	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
KOULIKORO	110834	15,61	68804	16,94	113517	20,24	836	7,17	122228	19,74	0	-	2961	74,92
BANAMBA	45897	6,46	64523	15,88	105147	18,74	3541	30,35	9204	14,86	0	-	0	-
DIOILLA	286071	40,28	93957	23,13	100145	17,85	198	1,70	10606	17,12	0	-	0	-
KANGABA	31322	4,41	7808	1,92	5547	0,99	18	0,15	697	1,13	0	-	17	0,43
KATI	101412	14,28	39225	9,66	42364	7,55	335	2,87	8718	14,08	63	59,43	41	1,04
KOLOKANI	54363	7,66	42631	10,50	90876	16,20	1193	10,22	9688	15,64	0	-	933	23,61
NARA	80272	11,30	89257	21,97	103381	18,43	5547	47,54	10795	17,43	43	40,57	0	-
T O T A L	710171	100	406205	100	560977	100	11668	100	61936	100	106	100	3952	100

Tableau N°12 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Sikasso par espèce et par Cercle.

ESPECES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		EQUINS		ASINS		PORCINS	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
SIKASSO	231900	23,23	84559	21,74	54223	15,24	50	4,34	14717	30,98	1138	9,64
BOUGOUNI	233900	23,43	70233	18,05	122911	34,54	40	3,47	8623	18,15	468	3,97
KADIOLO	45964	4,60	16626	4,27	11655	3,28	44	3,82	933	1,96	0	-
KOLONDIÉBA	97748	9,79	25335	6,51	28575	8,03	12	1,04	2038	4,29	0	-
KOUTIALA	265825	26,62	138680	35,65	91732	25,78	218	18,92	14717	30,98	3280	27,79
YANFOLILA	59418	5,95	20899	5,37	19621	5,51	52	4,52	1507	3,17	0	-
YOROSSO	63685	6,38	32734	8,41	27111	7,62	736	63,89	4977	10,47	6915	58,59
T O T A L	998440	100	389066	100	355828	100	1152	100	47512	100	11801	100

Tableau N°13 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Sikasso par espèce et selon l'ethnie du propriétaire (%).

ETHNIES	ESPECES	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	PORCINS
Bamanan		33,40	29,21	38,88	6,94	30,80	3,24
Malinké		1,34	1,92	1,42	-	1,48	-
Peulh-Toucouleur		28,62	19,87	17,00	6,28	11,81	1,44
Songhoï		0,03	0,40	0,05	-	0,12	-
Soninké		0,94	2,48	4,55	-	0,90	-
Maure		0,04	0,28	0,07	-	0,02	-
Touareg		-	-	0,01	-	-	-
Senoufo		12,31	13,31	10,97	-	21,79	9,22
Minianka		19,13	26,79	19,86	40,31	25,74	36,94
Bobo		1,58	2,59	2,56	40,00	3,05	48,85
Dogon		0,24	0,81	1,46	2,61	1,25	-
Dafing, Mossi		0,46	0,44	1,47	3,85	0,85	0,31
Autres		1,88	1,79	1,65	-	2,11	-
Etranger		0,02	0,11	0,05	-	0,07	-
T O T A L		100	100	100	100	100	100

Tableau N°14 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Sikasso par espèce et selon la taille des concessions (%).

Espèces	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	CAMELINS
Taille des conces.						
1 à 5 personnes	8,28	9,48	14,34	3,55	8,46	19,68
6 à 10 personnes	21,71	23,41	28,57	26,61	22,66	30,32
11 à 15 personnes	22,27	22,55	19,94	21,64	22,76	19,60
16 à 20 personnes	16,51	14,72	13,09	19,63	15,24	8,34
21 à 30 personnes	12,70	13,83	10,40	14,85	19,96	9,35
31 personnes et plus.	18,54	15,99	13,66	14,02	17,92	12,71
T O T A L	100	100	100	100	100	100

Tableau N°15 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Ségou par espèce et par Cercle.

ESPECES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		ÉQUINS		ASINS		CAMELLINS		PORCINS	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
SEGOU	183598	24,71	203430	30,75	262135	28,18	2834	16,20	26456	29,04	95	100,00	48	0,11
BARAOUELLI	41229	5,55	51084	7,72	103065	11,08	786	4,49	6253	6,86	0	-	0	-
BLA	191602	25,78	83544	12,63	87170	9,37	126	0,72	12440	13,66	0	-	0	-
MACINA	49807	6,70	50950	7,70	57609	6,20	471	2,69	6286	6,90	0	-	0	-
NIONO	71408	9,61	34232	5,18	59182	6,36	486	2,78	17089	18,76	0	-	0	-
SAN	152141	20,47	171155	25,87	215905	23,21	7463	42,67	16066	17,64	0	-	6923	15,50
TOMINIAN	53347	7,18	67142	10,15	145064	15,60	5326	30,45	6503	7,14	0	-	37681	84,39
T O T A L	743132	100	661537	100	930130	100	17492	100	91093	100	95	100	44652	100

Tableau N°18 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Mopti par espèce et par Cercle.

ESPECES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		ÉQUINS		ASINS		CAMELLINS		PORCINS	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
MOPTI	227610	20,02	148030	14,12	139316	9,02	557	3,76	21599	19,00	322	17,06	79	37,44
BANDIAGARA	37975	3,34	94928	9,05	196384	12,71	22	0,15	10921	9,61	17	0,90	15	7,11
BANKASS	360824	31,73	267018	25,46	359782	23,29	8653	58,40	24247	21,33	0	-	5	2,37
DJENNE	120688	10,61	117597	11,21	82023	5,31	3507	23,67	14569	12,81	3	0,16	31	14,69
DOUMENTZA	140023	12,31	116512	11,11	371073	24,02	306	2,07	14891	13,10	1217	64,46	17	8,04
KORO	60813	5,35	171492	16,35	283767	18,37	1286	8,68	18667	16,42	264	13,98	15	7,11
TENENKOU	100115	8,80	56546	5,39	22162	1,43	256	1,73	4816	4,24	44	2,33	43	20,34
YOUWAROU	89162	7,84	76606	7,31	90464	5,85	229	1,54	3976	3,50	21	1,11	6	2,84
T O T A L	1137210	100	1048729	100	1544971	100	14816	100	113686	100	1888	100	211	100

Tableau N°20 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Tombouctou par espèce et par cercle.

ESPECES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		EQUINS		ASINS		CAMELLINS	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
TOMBOUCTOU	25698	5,52	111519	12,80	81621	4,98	116	6,93	13418	12,08	31304	50,43
DIRE	46081	9,89	83102	9,54	79510	4,85	446	26,66	8301	7,48	238	0,38
GOUNDAM	79491	17,07	205684	23,61	494549	30,17	254	15,18	15399	13,87	13237	21,33
GOURMA-RH.	211062	45,31	323757	37,16	717695	43,79	408	24,39	48616	43,79	12453	20,06
NIAFUNKE	103458	22,21	147097	16,89	265763	16,21	449	26,84	25296	22,78	4839	7,80
T O T A L	465790	100	871159	100	1639138	100	1673	100	111030	100	62071	100

Tableau N°22 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Gao par espèce et par cercle.

ESPECES	BOVINS		OVINS		CAPRINS		EQUINS		ASINS		CAMELINS	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
GAO	61766	25,93	177142	23,20	230708	25,01	84	3,00	22254	27,25	9051	7,62
ANSONGO	62968	26,43	113156	14,82	177605	19,25	847	30,28	9506	11,64	878	0,74
BOUREM	104881	44,03	229094	30,01	221926	24,05	1811	64,75	14547	17,82	5336	4,49
KIDAL	1600	0,67	76212	9,98	91288	9,89	25	0,90	15350	18,80	69100	58,13
MENAKA	7000	2,94	167895	21,99	201105	21,80	30	1,07	20000	24,49	34500	29,02
T O T A L	238215	100	763499	100	922632	100	2797	100	81657	100	118865	100

Tableau N°23 : Répartition des Effectifs du Cheptel de la région de Gao (1)
par espèce selon l'ethnie du propriétaire (%).

ESPECES ETHNIES	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	CAMELINS
Bamanan	-	0,31	0,11	-	-	-
Malinké	-	0,03	0,02	-	0,34	2,59
Peulh-Toucouleur	32,02	10,49	9,70	1,53	14,20	4,81
Songhoï	61,98	57,98	48,75	97,72	30,95	2,80
Soninké	-	0,04	-	-	-	-
Maure	0,04	2,43	2,35	-	3,01	8,52
Touareg	4,78	12,49	19,95	0,38	21,69	52,54
Autres	1,08	15,02	16,80	0,38	26,13	25,44
N.D.	0,10	1,21	2,14	-	3,68	3,30
T O T A L	100	100	100	100	100	100

(1) = Ces données concernent les cercles de Gao, Ansongo et Bourem.

Tableau N°24 : Répartition des Effectifs du Cheptel par espèce et par région dans les zones de concentration

ESPECES REGIONS	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	CAMELINS
MOPTI	668635	345730	296100	705	12330	3720
TOMBOUCTOU	175050	280480	276405	790	24405	37170
GAO	183144	343762	441541	1486	39159	15220
ENSEMBLE ZONES DE CONCENTRATION	1026829	969972	1014046	2981	75894	56110

Tableau N°25 : Répartition des Effectifs du Cheptel par espèce et par région d'origine dans les zones de concentration

ESPECES REGIONS D'ORIGINE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	CAMELINS
SEGOU	24125	7860	5255	25	265	50
MOPTI	565610	190710	215365	480	7240	980
TOMBOUCTOU	245235	420175	344305	985	28955	39755
GAO	176136	348854	444844	1131	39235	15195
BURKINA FASO	9015	1485	3485	0	55	70
NIGER	6708	888	792	360	144	60
T O T A L	1026829	969972	1014046	2981	75894	56110

Tableau N°26 : Répartition des Effectifs bovins dans les zones de concentration de la région de Mopti par cercle et selon le cercle d'origine.

cercles Cercles d'origine	MOPTI	BANDIA -GARA	BANKA -SS	DJENNE	DOUEN -TZA	KORO	TENEN -KOU	YOUWA -ROU	TOTAL
SEGOU	0	0	0	5735	0	0	0	0	5735
MACINA	0	0	0	7540	0	0	0	0	7540
NIONO	0	0	0	0	0	0	8340	0	8340
SAN	0	0	0	2350	0	0	0	0	2350
TOMINIAN	160	0	0	0	0	0	0	0	160
MOPTI	111080	0	0	240	0	0	725	9910	121955
BANDIAGARA	9070	4125	0	0	0	0	315	1200	14710
BANKASS	20560	575	14790	55840	0	0	5040	0	96805
DJENNE	6590	0	0	60730	0	0	3415	1315	72050
DOUENTZA	30080	855	0	0	36345	0	1230	7530	76040
KORO	5455	0	370	0	0	7455	0	0	13280
TENENKOU	12115	0	0	1455	0	5	42040	26695	82310
YOUWAROU	1605	0	0	0	0	0	23200	46040	70845
TOMBOUCTOU	0	0	0	0	0	0	455	5	460
DIRE	15	0	0	0	15	0	625	11770	12425
GOUNDAM	1045	0	0	0	0	0	8070	11375	20490
GOURMA-RHAROUS	0	0	0	0	13355	0	810	0	14165
NIAFUNKE	5085	0	0	0	585	0	17145	19660	42550
GAO	0	0	0	0	0	0	0	505	505
BURKINA FASO	0	0	1215	0	4705	0	0	0	5920
T O T A L	202860	5555	16450	133890	55005	7460	111410	136005	668635

Tableau N°27 : Répartition des Effectifs bovins dans les zones de concentration de la région de Tombouctou par cercle et selon le cercle d'origine.

Cercles Cercles d'origine	TOMBOUC -TOU	DIRE	GOUNDAM	GOURMA RHAROUS	NIAFUNKE	TOTAL
DOUMENTZA	0	580	0	16700	0	17280
YOUWAROU	0	0	0	0	335	335
TOMBOUCTOU	14020	0	0	8775	1290	24085
DIRE	0	19135	1420	8015	155	28725
GOUNDAM	0	0	30215	175	4610	35000
GOURMA-RHAROUS	0	0	0	48295	0	48295
NIAFUNKE	0	525	2155	0	12435	15115
GAO	0	0	0	1160	0	1160
BOUREM	0	0	0	1960	0	1960
BURKINA FASO	0	0	0	3095	0	3095
T O T A L	14020	20240	33790	88175	18825	175050

Tableau N°28 : Répartition des Effectifs bovins dans les zones de concentration de la région de Gao par cercle et selon le cercle d'origine.

Cercles Cercles d'origine	GAO	ANSONGO	BOUREM	TOTAL
GOURMA-RHAROUS	3925	0	0	3925
GAO	41650	3324	0	44974
ANSONGO	0	45504	0	45504
BOUREM	4475	0	76622	81097
MENAKA	0	936	0	936
NIGER	0	6708	0	6708
T O T A L	50050	56472	76622	183144

Tableau N°29 : Répartition des Effectifs ovins dans les zones de concentration de la région de Mopti par cercle et selon le cercle d'origine.

cercles Cercles d'origine	MOPTI	BANDIA -GARA	BANKA -SS	DJENNE	DOUEN -TZA	KORO	TENEN -KOU	YOUWA -ROU	TOTAL
SEGOU	0	0	0	1110	0	0	0	0	1110
MACINA	0	0	0	1230	0	0	0	0	1230
NIONO	0	0	0	0	0	0	4130	0	4130
SAN	0	0	0	1390	0	0	0	0	1390
MOPTI	33760	1515	0	510	0	0	325	4685	40795
BANDIAGARA	2240	640	0	0	0	0	50	5	2935
BANKASS	2985	135	6610	8450	0	0	320	0	18500
DJENNE	130	0	0	18835	0	0	10	0	18975
DOUENTZA	6025	215	900	0	28380	35	0	3120	38675
KORO	855	0	1100	0	0	3770	0	0	5725
TENENKOU	3980	0	0	0	0	175	8935	6340	19430
YOUWAROU	3400	0	0	0	0	0	4505	34020	41925
TOMBOUCTOU	0	0	0	175	1890	0	50	1100	3215
DIRE	2855	0	0	550	1615	0	5210	27490	37720
GOUNDAM	0	0	0	0	0	0	2515	9635	12150
GOURMA-RHAROUS	0	0	3795	0	29690	115	0	0	33600
NIAFUNKE	9410	0	1140	2615	455	0	5575	43035	62230
GAO	0	0	0	885	0	0	0	0	885
BURKINA FASO	0	0	10	0	1100	0	0	0	1110
T O T A L	65640	2505	13555	35750	63130	4095	31625	129430	345730

Tableau N°30 : Répartition des Effectifs ovins dans les zones de concentration de la région de Tombouctou par cercle et selon le cercle d'origine.

Cercles Cercles d'origine	TOMBOUC -TOU	DIRE	GOUNDAM	GOURMA RHAROUS	NIAFUNKE	TOTAL
DOUMENTZA	0	0	0	3750	0	3750
TOMBOUCTOU	76585	225	470	22430	0	99710
DIRE	0	27420	1915	1070	0	30405
GOUNDAM	0	0	36095	150	5	36250
GOURMA-RHAROUS	0	140	0	88565	0	88705
NIAFUNKE	0	0	1410	0	10330	11740
GAO	0	0	0	3340	0	3340
BOUREM	0	0	0	6205	0	6205
BURKINA FASO	0	0	0	375	0	375
T O T A L	76585	27785	39890	125885	10335	280480

Tableau N°31 : Répartition des Effectifs ovins dans les zones de concentration de la région de Gao par cercle et selon le cercle d'origine.

Cercles Cercles d'origine	GAO	ANSONGO	BOUREM	TOTAL
GOURMA-RHAROUS	4450	0	0	4450
GAO	132525	4668	378	137571
ANSONGO	0	64212	0	64212
BOUREM	16125	2580	117936	136641
NIGER	0	888	0	888
T O T A L	153100	72348	118314	343762

Tableau N°32: Répartition des Effectifs caprins dans les zones de concentration de la région de Mopti par cercle et selon le cercle d'origine.

cercles Cercles d'origine	MOPTI	BANDIA -GARA	BANKA -SS	DJENNE	DOUEN -TZA	KORO	TENEN -KOU	YOUWA -ROU	TOTAL
SEGOU	0	0	0	1455	0	0	0	0	1455
MACINA	0	0	0	1080	0	0	0	0	1080
NIONO	0	0	0	0	0	0	2500	0	2500
SAN	0	0	0	220	0	0	0	0	220
MOPTI	25125	0	415	4230	0	0	185	965	30920
BANDIAGARA	5740	4170	0	0	0	0	0	0	9910
BANKASS	4765	0	24195	9770	0	0	25	0	38755
DJENNE	640	0	0	18295	0	0	0	0	18935
DOUENTZA	29765	2215	3315	2215	32920	0	0	35	70465
KORO	8905	0	600	0	0	6965	0	0	16470
TENENKOU	345	0	0	0	0	30	4085	200	4660
YOUWAROU	345	0	0	0	0	0	840	18770	19955
TOMBOUCTOU	0	0	0	375	690	0	75	210	1350
DIRE	1470	0	0	1030	670	0	40	1865	5075
GOUNDAM	0	0	0	0	0	0	2735	1975	4710
GOURMA-RHAROUS	0	0	9335	0	28180	100	0	0	37615
NIAFUNKE	8695	0	4925	515	620	0	6290	8390	29435
GAO	0	0	0	1015	0	0	0	0	1015
BURKINA FASO	0	0	0	0	1575	0	0	0	1575
T O T A L	85795	6385	42785	40200	64655	7095	16775	32410	296100

Tableau N°33 : Répartition des Effectifs caprins dans les zones de concentration de la région de Tombouctou par cercle et selon le cercle d'origine.

Cercles Cercles d'origine	TOMBOUC -TOU	DIRE	GOUNDAM	GOURMA RHAROUS	NIAFUNKE	TOTAL
DOUMENTZA	0	0	0	5295	0	5295
TOMBOUCTOU	54635	185	985	17940	0	73745
DIRE	0	15410	5805	430	0	21645
GOUNDAM	0	0	44960	250	320	45530
GOURMA-RHAROUS	0	915	0	103490	270	104675
NIAFUNKE	0	0	1200	0	9925	11125
GAO	0	0	0	3285	0	3285
BOUREM	0	0	0	9195	0	9195
BURKINA FASO	0	0	0	1910	0	1910
T O T A L	54635	16510	52950	141795	10515	276405

Tableau N°34 : Répartition des Effectifs caprins dans les zones de concentration de la région de Gao par cercle et selon le cercle d'origine.

Cercles Cercles d'origine	GAO	ANSONGO	BOUREM	TOTAL
GOURMA-RHAROUS	9400	0	0	9400
GAO	190750	5316	672	196738
ANSONGO	0	111552	0	111552
BOUREM	12475	3624	106960	123059
NIGER	0	792	0	792
T O T A L	212625	121284	107632	441541

Tableau N°35 : Répartition des troupeaux dans les zones de concentration selon le nombre de bovins par troupeau. (%)

Nbre de bovins par troupeau	1 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 150	151 à 200	201 à 300	301 et plus	TOTAL
Régions								
MOPTI	9,37	15,56	28,47	19,90	10,08	11,23	5,39	100
TOMBOUCTOU	15,29	32,19	33,20	9,66	3,22	5,03	1,41	100
GAO	47,37	32,78	13,84	4,21	1,01	0,79	-	100
Ensemble Zones de Concentr.	25,49	25,44	23,56	11,80	5,23	5,96	2,52	100

Tableau N°36 : Répartition des Effectifs bovins dans les zones de concentration selon le nombre de bovins par troupeau. (%)

Nbre de bovins par troupeau	1 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 150	151 à 200	201 à 300	301 et plus	TOTAL
Régions								
MOPTI	0,84	4,77	18,07	20,74	14,82	22,44	18,32	100
TOMBOUCTOU	2,67	15,74	33,16	16,73	7,80	17,35	6,55	100
GAO	15,12	29,63	28,95	15,14	4,85	6,31	-	100
Ensemble Zones de Concentr.	3,70	11,08	22,58	19,05	11,85	18,69	13,05	100

Tableau N°37 : Répartition des troupeaux dans les zones de concentration selon le nombre d'ovins par troupeau. (%)

Nbre d'ovins par troupeau	1 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 150	151 à 200	201 à 300	301 et plus	TOTAL
Régions								
MOPTI	24,38	22,35	19,01	13,21	5,37	8,85	6,82	100
TOMBOUCTOU	18,22	29,42	26,86	13,09	4,99	5,40	2,02	100
GAO	31,07	40,19	21,47	5,38	1,27	0,62	-	100
Ensemble Zones de Concentr.	26,44	33,55	22,22	9,02	3,10	3,64	2,03	100

Tableau N°38 : Répartition des Effectifs ovins dans les zones de concentration selon le nombre d'ovins par troupeau. (%)

Nbre d'ovins par troupeau	1 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 150	151 à 200	201 à 300	301 et plus	TOTAL
Régions								
MOPTI	2,31	7,62	13,84	16,07	9,19	20,47	30,49	100
TOMBOUCTOU	2,83	13,84	25,71	21,33	11,33	15,74	9,22	100
GAO	9,52	30,80	35,70	15,41	5,37	3,20	-	100
Ensemble Zones de Concentr.	5,02	17,63	25,02	17,36	8,45	12,98	13,53	100

Tableau N°39 : Répartition des troupeaux dans les zones de concentration selon le nombre de caprins par troupeau. (%)

Nbre de caprins par troupeau.	1 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 150	151 à 200	201 à 300	301 et plus	TOTAL
Régions								
MOPTI	22,48	20,86	26,92	14,94	5,38	7,67	1,75	100
TOMBOUCTOU	14,79	33,82	31,39	11,88	4,36	2,67	1,09	100
GAO	28,70	39,30	20,70	9,25	1,67	0,38	-	100
Ensemble Zones de Concentr.	24,07	34,06	24,57	11,09	3,10	2,48	0,63	100

Tableau N°40 : Répartition des Effectifs caprins dans les zones de concentration selon le nombre de caprins par troupeau. (%)

Nbre de caprins par troupeau.	1 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 150	151 à 200	201 à 300	301 et plus	TOTAL
Régions								
MOPTI	2,85	9,11	24,36	22,74	11,64	21,73	7,57	100
TOMBOUCTOU	2,73	18,24	31,99	21,85	10,83	8,94	5,42	100
GAO	8,34	27,57	31,81	24,07	6,31	1,91	-	100
Ensemble Zones de Concentr.	5,21	19,64	29,68	23,08	9,10	9,61	3,69	100

Tableau N°41 : Répartition des concessions selon le nombre de bovins en milieu sédentaire rural (%).

Nbre de Bovins	0	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 200	201 et plus	ENSEM -BLE.
REGIONS									
KAYES	44,29	21,62	11,10	10,58	7,70	3,70	0,92	0,10	100
KOULIKORO	40,78	30,28	10,60	8,96	7,13	1,88	0,34	0,04	100
SIKASSO	39,01	28,05	10,26	9,20	9,15	3,15	1,01	0,17	100
SEGOU	55,04	29,64	5,51	3,75	3,90	1,87	0,25	0,04	100
MOPTI	62,30	21,00	6,02	4,18	4,97	1,22	0,30	-	100
TOMBOUCTOU	87,08	4,74	0,56	3,01	3,96	0,66	-	-	100
GAO	72,09	16,98	6,94	1,48	2,10	0,41	-	-	100
ENSEMBLE	55,68	23,08	7,09	6,00	5,73	1,94	0,42	0,05	100

Tableau N°42 : Répartition des Effectifs Bovins selon le nombre de Bovins par concession en milieu sédentaire rural.

REGIONS	NOMBRE DE BOVINS PAR CONCESSION								ENSEMBLE
	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 200	200 et+		
KAYES effec. %	47787 6.29	69079 9.10	123980 16.33	183362 24.15	201321 26.51	103084 13.58	30704 4.04	759317 100.00	
KOULI. effec. %	72906 11.27	77662 12.01	125544 19.41	207373 32.06	119622 18.49	36451 5.64	7248 1.12	646806 100.00	
SIKASSO effec. %	73264 7.64	77446 8.07	131394 13.69	280031 29.18	215104 22.42	137688 14.35	44604 4.65	959531 100.00	
SEGOU effec. %	108729 15.47	64902 9.23	82470 11.73	192319 27.36	194107 27.61	45915 6.53	14539 2.07	702981 100.00	
MOPTI effec. %	71837 12.88	56952 10.21	75599 13.55	195247 35.00	106324 19.06	51898 9.33	0 0.00	557857 100.00	
TOMBCTOU. effec %	10296 4.69	3502 1.59	42932 19.55	122887 55.95	40032 18.23	0 0.00	0 0.00	219649 100.00	
GAO effec. %	12060 22.62	12606 23.65	5240 9.83	15967 29.95	7434 13.95	0 0.00	0 0.00	53307 100.00	
TOTAL effec. %	396879 10.18	362149 9.29	587159 15.06	1197186 30.70	883944 22.67	375036 9.62	97095 2.49	3899448 100.00	

Tableau N°43 : Répartition des concessions selon le nombre d'ovins en milieu sédentaire rural (%).

Nbre d'Ovins REGIONS	0	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 200	201 et plus	ENSEM -BLE.
KAYES	54,56	25,12	10,14	6,99	2,94	0,19	0,03	0,20	100
KOULIKORO	56,67	20,99	10,80	7,88	3,22	0,20	0,23	-	100
SIKASSO	57,76	21,59	9,73	6,93	3,69	0,30	-	-	100
SEGOU	55,51	22,92	9,94	7,17	3,84	0,43	0,19	-	100
MOPTI	41,58	23,66	13,85	11,50	8,28	1,06	0,08	-	100
TOMBOUCTOU	67,40	13,39	3,40	8,67	5,45	1,31	0,38	-	100
GAO	54,32	20,24	8,29	6,72	8,41	2,02	-	-	100
ENSEMBLE	54,78	21,48	9,86	8,22	4,86	0,65	0,15	-	100

Tableau N°44 : Répartition des Effectifs ovins selon le nombre d'ovins par concession en milieu sédentaire rural.

REGIONS	NOMBRE D'OVINS PAR CONCESSION								ENSEMBLE
	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	01 à 200	200 et+		
KAYES effec. %	53932 19.06	60822 21.50	77513 27.39	69888 24.70	11698 4.13	3617 1.28	5478 1.94	282948 100.00	
KOULI. effec. %	53055 14.71	77387 21.46	105257 29.19	83912 23.27	12593 3.49	28445 7.89	0 0.00	360649 100.00	
SIKASSO effec. %	59490 16.74	72677 20.45	97679 27.49	107723 30.32	17762 5.00	0 0.00	0 0.00	355331 100.00	
SEGOU effec. %	94458 15.25	117841 19.02	156536 25.26	168674 27.22	46729 7.54	35352 5.71	0 0.00	619590 100.00	
MOPTI effec. %	79473 9.79	130137 16.04	207046 25.51	294283 36.26	87126 10.74	13489 1.66	0 0.00	811554 100.00	
TOMBCTOU. effec. %	28138 6.43	24803 5.67	110741 25.30	160897 36.76	72342 16.53	40813 9.32	0 0.00	437734 100.00	
GAO effec. %	13644 8.55	15298 9.59	26061 16.34	72737 45.60	31781 19.92	0 0.00	0 0.00	159521 100.00	
TOTAL effec. %	382190 12.62	498965 16.48	780833 25.79	958114 31.65	280031 9.25	121716 4.02	5478 0.18	3027327 100.00	

Tableau N°45 : Répartition des concessions selon le nombre de caprins en milieu sédentaire rural (%).

Nbre de caprins	0	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 200	201 et plus	ENSEM -BLE.
REGIONS									
KAYES	46,35	21,04	14,21	11,43	6,20	0,71	0,05	-	100
KOULIKORO	42,82	25,36	15,49	9,67	5,87	0,73	0,07	-	100
SIKASSO	46,21	30,99	14,03	6,65	2,08	0,03	0,01	-	100
SEGOU	53,18	20,27	9,72	8,92	6,40	1,10	0,39	0,04	100
MOPTI	46,76	16,81	8,47	10,63	11,84	4,85	0,60	0,03	100
TOMBOUCTOU	43,84	6,53	5,16	16,91	21,77	5,27	0,42	0,11	100
GAO	56,34	15,53	6,14	9,92	10,77	0,90	0,41	-	100
ENSEMBLE	47,53	20,00	10,72	10,42	8,91	2,11	0,29	0,03	100

Tableau N°46 : Répartition des Effectifs Caprins selon le nombre de Caprins par concession en milieu sédentaire rural.

REGIONS	NOMBRE DE CAPRINS PAR CONCESSION							ENSEMBLE
	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 200	200 et+	
KAYES effec. %	49752 10.84	86108 18.75	132079 28.77	149614 32.59	36773 8.01	4821 1.05	0 0.00	459147 100.00
KOULI. effec. %	66257 12.66	106997 20.44	129774 24.79	167966 32.09	43911 8.39	8596 1.64	0 0.00	523501 100.00
SIKASSO effec. %	87647 25.50	102127 29.71	94431 27.47	56055 16.31	2133 0.62	1353 0.39	0 0.00	343746 100.00
SEGOU effec. %	90364 10.03	114690 12.73	195596 21.71	296143 32.87	114740 12.74	77782 8.63	11578 1.29	900893 100.00
MOPTI effec. %	59524 4.53	81072 6.17	199194 15.17	456446 34.76	413018 31.45	94824 7.22	9149 0.70	1313227 100.00
TOMBCTOU. effec. %	13324 1.04	33920 2.65	223991 17.49	623865 48.72	315620 24.65	47761 3.73	21967 1.72	1280448 100.00
GAO effec. %	11456 6.57	12246 7.03	37968 21.79	84916 48.73	16760 9.62	10897 6.25	0 0.00	174243 100.00
TOTAL effec. %	378324 7.57	537160 10.75	1013033 20.28	1835005 36.74	942955 18.88	246034 4.93	42694 0.85	4995205 100.00